



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025\_63-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 63

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

### Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

### Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation  
20/08/2025

Date d'affichage  
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

### OBJET : Avant-projet Pont Longroy-Gamaches

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée délibérante, le projet concernant les travaux de reconstruction du Pont de la rue Richard Lenoir et rue de la Libération (Longroy).

Ce projet sera financé à hauteur de 50 % par les communes de Gamaches et Longroy, propriétaires de ce pont par moitié. Il présente l'Avant-Projet qui a été réalisé par le bureau d'Etude Corédia.

Les travaux sont estimés à 1 100 570 €HT, la Maîtrise d'œuvre à 88 045.60 €HT, les différentes études à 63 745 €HT soit un total projet à 1 252 360.60 €HT soit **626 180.30 €HT à charge pour la commune.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Cerema, l'Etat (DETR / DSIL), le Département de la Somme et l'Agence routière.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avant-projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs précités.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

